

**DÉCLARATION SUR L'ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE
DU RÈGLEMENT SANITAIRE INTERNATIONAL EN AFRIQUE
Doc. EX.CL/1026(XXXI)**

NOUS, chefs d'État et de gouvernement réunis à Addis-Abeba, à l'occasion de la vingt-neuvième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, les 3 et 4 juillet 2017 ;

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉS par les événements de santé publique et les épidémies de plus en plus récurrents sur notre continent, et leur énorme impact socio-économique, ainsi que par la mise en œuvre insuffisante du Règlement sanitaire international (RSI) ;

NOTANT les progrès accomplis à ce jour dans l'amélioration de la sécurité sanitaire en Afrique en général et le contrôle de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en particulier, ainsi que les efforts continus dans la lutte contre la fièvre jaune, le Zika, le Chikungunya, le choléra, entre autres ;

CONSCIENTS des efforts déployés par le Centre africain de prévention et de contrôle des maladies (CDC-Afrique) dans la surveillance, la détection et la réponse aux maladies, y compris la préparation aux urgences, ainsi que le rôle important qu'il joue pour renforcer davantage la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) sur notre continent ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT le rôle important de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la Commission et d'autres parties prenantes dans l'amélioration de la sécurité de la santé en Afrique ;

RECONNAISSANT que l'un des devoirs fondamentaux des gouvernements est de protéger les citoyens contre l'insécurité en matière de santé, les risques et les situations d'urgence ; et **CONSIDÉRANT** l'importance du développement des capacités de base du RSI en matière de prévention, de préparation et de réponse aux épidémies de maladies, conformément au Règlement sanitaire international.

1. NOUS ENGAGEONS à :

- i) accélérer la mise en œuvre du RSI aux niveaux national, provincial et local, avec une feuille de route et des mécanismes de suivi clairement définis ;
- ii) mettre en place des mécanismes multisectoriels pour accélérer la mise en œuvre du RSI ;
- iii) mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des feuilles de route afin d'accélérer la mise en œuvre du RSI ;

2. DEMANDONS à la Commission, à l'OMS, au CDC-Afrique et aux autres parties prenantes de :

- i) fournir aux États membres l'appui technique nécessaire pour la mise en œuvre rapide du RSI ;
- ii) suivre la mise en œuvre du RSI dans le cadre de la collaboration entre l'OMS et la Commission sur la mise en place et l'opérationnalisation du CDC Afrique pour améliorer la sécurité sanitaire en Afrique, et d'en faire rapport ;
- iii) soumettre à la Conférence un rapport biennal sur la mise en œuvre du RSI.

